

Les messieurs dont les noms suivent ont bien voulu se charger de l'agence de notre journal pour leurs places respectives: MM. Dolton, Montréal; M. N. Archambeault, St. Hyacinthe; M. F. Rouleau, Rimouski.



DÉPARTEMENT DE LA MILICE.

Québec, 3 octobre 1865.

Ce Département sera fermé pour la transaction des affaires à Québec le 12 du courant, et rouvert à Ottawa le PREMIER du mois prochain.

Toutes communications pour ce Département doivent être adressées à Ottawa le et après le 11 du courant.

WALKER POWELL,
Lt.-Colonel,
Dép. Adj. Gén. de Milice,

Québec, 12 octobre 1865.



BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS.

Québec, 10 octobre 1865.

Le Bureau du Département des Travaux Publics, à Québec sera fermé le 25 courant; après cette date toute correspondance devra être adressée au bureau du département à Ottawa.

Par ordre,
F. BRAUN,
Secrétaire.

Québec, 12 octobre 1865.



DÉPARTEMENT DES FINANCES.

Bureau de l'Inspecteur Général,

Québec, 27 septembre 1865.

Tous les comptes, rapports et correspondances concernant le bureau de l'Inspecteur Général, excepté les demandes pour Warrants, doivent, après le 9 octobre prochain, être adressés à Ottawa.

Toutes les demandes de warrants peuvent être faites au Département des Finances, à Québec, jusqu'au 20 octobre, et passé cette date à Ottawa.

WILLIAM DICKINSON,
D. I. G.

29 septembre 1865,



DIVISION DES DOUANES ET DE L'EXCISE.

Québec, 27 sep. 1865.

Tous les comptes, rapports et correspondances concernant les Douanes, l'Excise et les Canaux de cette division du Département des Finances doivent être, après le 9 octobre prochain, adressés à Ottawa.

R. S. M. BOUCHETTE,
Com. des Douanes.

29 sept. 1865.

CASGRAIN ET PARÉ,

Avocats.

BUREAU: Rue St. Pierre, No. 64, Basse-Ville.
Québec, 11 mai 1865.



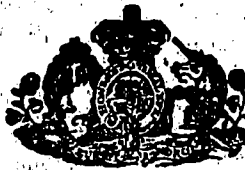
DIVISION DE L'AUDITEUR

Québec, 27 sept. 1865.

Tous rapports et correspondances concernant le bureau d'Audit doivent être adressés à Québec d'ici au 30 octobre prochain, et à Ottawa, cette date passée.

JOHN LANGTON,
Auditeur.

29 sept. 1865.



BUREAU DES DOUANES, DE L'EXCISE ET DU TIMBRE.

Québec, 27 sept 1865.

TOUTES demandes pour timbre ou autres correspondances doivent être adressées à Québec jusqu'au 20 octobre prochain, et à Ottawa, après cette date.

R. S. M. BOUCHETTE,
Président.

29 sept. 1865.



BUREAU DE L'AGRICULTURE.

LES Bureaux du Département de L'AGRICULTURE, des BREVETS D'INVENTIONS et des STATISTIQUES seront fermés à Québec SAMEDI le 30 du présent mois et seront de nouveau ouverts à Ottawa le 25 d'OCTOBRE prochains. La section des chemins de colonisation du Bas-Canada continuera à transiger ses affaires à Québec jusqu'à nouvel ordre.

J. C. TACHÉ,
Député Ministre de l'Agriculture.

Québec 26 Septembre, 1865.

JOSEPH DONATI,

HORLOGER ET BIJOUTIER.

No. 12, Rue Saint Valier, Saint Sauveur,

Remercie ses amis et le public en général de l'encouragement qu'ils lui ont donné, et les informe qu'il a en main un assortiment complet de

MONTRES, BAGUES, JOYEUX, Etc.,

qu'il répare et nettoie les Montres, Horloges, etc, etc., le tout à TRES BAS PRIX.

Ses pratiques du Faubourg St Jean sont priées de se rappeler son changement de local.

P. MACKAY,

Avocat.

BUREAU:—Rue St. Louis, No. 2, Haute-Ville, près de la cour.

Québec, 13 avril 1865.

A. SAVARD,

HORLOGER ET BIJOUTIER.

63. RUE ST. PIERRE, 63.

BASSE-VILLE, QUÉBEC.

Québec, 11 mai 1865.

ADRESSES D'AFFAIRES.

GAUTHIER ET ROY,

AVOCATS,

Bureau, rue Donacona, près des Ursulines,

QUÉBEC.

suivent les Cours des différents districts judiciaires

ED. C. E. GAUTHIER.

ODILON ROY.

7 juin 1865.

MONTAMBAULT & TASCHEREAU,

AVOCATS

Bureau: No. 29, rue St. Louis, suivent les cours des

districts de Montmagny, Beauce et Arthabaska.

Québec, 1 juin 1865.

EN VENTE

Chez les principaux libraires de Québec et de Montréal.

GUIDE THEORIQUE ET PRATIQUE

DES

MANŒUVRES DE L'INFANTERIE.

Et une boîte de théorie avec laquelle on peut exécuter toutes les évolutions d'une compagnie et d'un bataillon.

Prix du livre, 3s.

La boîte de théorie, 7s. 6d.

Les deux ouvrages réunis, 10s.

Cet ouvrage est approuvé par les plus hautes autorités militaires du pays. Et recommandé aux miliciens dans les termes les plus chaleureux, par les honorables adjutants-généraux pour le Bas et le Haut-Canada, M. le président de l'école militaire, le colonel Gordon, M. le capitaine Bradburne, adjudant de cette même école, et par les colonels Sewell et Wily, deux vétérans de l'armée anglaise.

—AUSSI—

Offert en vente chez M. Desbarats, à Québec, et chez M. Rolland, à Montréal,

Le "Code Militaire," prix 50 centins.

Exercices et manœuvres d'infanterie, 50 centins.

L'aide mémoire du carabinier volontaire, 15 centins.

Tableau synoptique des évolutions d'un bataillon, 37 1/2 centins.

Québec, 22 avril 1865.

ENSEIGNE DU SUAVAGE

E. BALZARETTI,
MARCHAND DE TABAC.

IMPORTATEUR de Cigares, Pipes en Bois, Calumets, Tabatières, Pipes en imitation d'écume de mer, Allumettes, Sacs à tabac en loup-marin et en caoutchouc, Jarres à tabac, etc.

—AUSSI—

TABAC à fumer de toutes sortes; Tabac à priser, Tabac en torquette et en feuille.

EN GROS ET EN DÉTAIL.

No. 39, Rue du Pont (Craig), St. Roch, Québec.

Québec, 20 avril 1865.

ATELIER TYPOGRAPHIQUE DE

"L'ORGANE DE LA MILICE."

ON exécute à cet atelier toutes sortes d'impressions, telles que BLANCS POUR LA PROCÉDURE JUDICIAIRE, BLANCS POUR ACTES NOTARIAIRES, PAMPHLETS, CIRCULAIRES, CARTES DE VISITE ET D'AFFAIRES, LETTRES FUNÉRAIRES, etc., etc. Québec, 13 avril 1865.

L'ORGANE DE LA MILICE

Est en vente

et on s'abonne chez

GARANT ET TRUDEL,

Libraires.

No. 14, Rue Fabrique, Québec,

Et aussi, chez

E. BALZARETTI,

Marchand de Tabac,

No. 39, rue du Pont (Craig) St. Roch.

Québec, 11 mai 1865.

ABONNEMENTS.

Un an..... \$1.50

Six mois..... 0.90

PAYABLE D'AVANCE.

On ne s'abonne pas pour moins de six mois.

ANNONCES:

1re insertion..... 8 cts. la ligne.

2me " etc..... 2 cts. " "

Pour annonces à long terme, conditions libérales.

S'ADRESSER,

Pour tout ce qui concerne l'administration et la rédaction à MM.

AMIOR, FRENETTE ET CIE,

Rue Ste. Marguerite, 63,

St. Roch, Québec.

Ceux qui veulent cesser de recevoir le journal doivent en avertir l'administration un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, et payer leurs arriérés, autrement ils seront censés continuer un autre abonnement.